

COMMUNE DE FREISSINIÈRES
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

CONSEIL MUNICIPAL DU 21 MARS 2024
DÉLIBÉRATION N° 2024-26

CONSEILLERS EN EXERCICE : 10

Conseillers présents : 9

Conseillers absents : 1

Conseillers représentés : 1

Pour : 10

Contre :

Abstention :

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt et un mars à dix-huit heures trente le Conseil Municipal de Freissinières était assemblé en session ordinaire, à la Mairie de Freissinières, après convocation légale du 14 mars 2024, sous la présidence de Monsieur Cyrille DRUJON D'ASTROS, Maire de Freissinières.

Présents : ARDUIN Annie - BERTHALON Jérôme - BOISSET André - BOISSET Philippe - BOISSET Vincent - DRUJON D'ASTROS Cyrille - LATIL Jessica - MESTRE Françoise - SEGOND Éric.

Absents : LEJEUNE Laurent

Pouvoir : LEJEUNE Laurent à BOISSET Philippe

Secrétaire de séance : MESTRE Françoise

Objet : AFFECTATION DU RESULTAT BUDGET CAMPING

- **Vu** le code général des collectivités territoriales,
- **Vu** la délibération n°2024-23 approuvant le Compte Financier Unique 2023 du budget Camping,

Considérant que l'assemblée délibérante doit procéder à l'arrêt et à l'affectation définitive des résultats 2023 à la suite de l'adoption du Compte Financier Unique,

Considérant que les résultats comptables de l'exercice 2023 s'établissent comme suit :

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	
	RÉALISÉ	RÉALISÉ	RESTE À RÉALISER
Recettes	35 151.44 €	43 695.78 €	-€
Dépenses	34 206.83 €	20 369.45 €	-€
Résultat de l'exercice 2023	944.61 €	23 326.33 €	
Résultat de l'exercice 2022	-€	8 304.29 €	
Résultat de clôture	944.61 €	31 630.62 €	

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :
Constata l'état des restes à réaliser à inscrire au budget 2024 :

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT
Recettes restant à réaliser	-€	-€
Dépenses restant à réaliser	-€	-€
Total	-€	-€

Affecte le résultat de clôture au budget 2024 Camping comme suit sous réserves des éléments ci-dessus :

Report en section de Fonctionnement (R002)	944.61 €
Report en section d'Investissement (R001)	31 630.62 €
Affectation au compte 1068 « Excédents de fonctionnement capitalisé »	-€

Donne pouvoir à Monsieur le Maire pour prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.
Ainsi fait et délibéré les jour et an susdits.

Pour Extrait Conforme
Le Maire
Cyrille DRUJON D'ASTROS

